



Saint-Paul-de-Vence, le 26 mai 2026

PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT
CONCESSION FUNÉRAIRE PERPÉTUELLE
ÉTAT D'ABANDON

L'an deux mille vingt-six,
le 24 mai à 9 heures,

Nous soussigné **Jean-Pierre CAMILLA**,
Maire de la commune de Saint-Paul-de-Vence,

nous sommes transportés au **cimetière communal de Saint-Paul-de-Vence**,
assisté de **Jérôme RODELLA**, agent de la police municipale,

afin de procéder au constat de l'état d'entretien d'une concession funéraire susceptible d'être regardée comme en état d'abandon, dans le cadre d'une tournée comportant plusieurs concessions.

IDENTIFICATION DE LA CONCESSION

La concession concernée est établie au nom de :

MORIAME / SOLIGNAC

- Nature de la concession : **perpétuelle**
- Situation : **cimetière de Saint-Paul-de-Vence**
- Emplacement : **allée E – n° 252 – deuxième partie du cimetière**
- Date de création : **19 décembre 1953**
- Dernière inhumation connue : **1986**

CONSTATATIONS MATÉRIELLES

Il a été constaté que la concession susvisée se présente dans un état manifeste de défaut d'entretien, notamment caractérisé par les éléments suivants :

- concession de type caveau à porte avant ;
- absence de fleurs ou de tout signe d'entretien récent ;
- altération générale du monument, notamment des fissures

Commune de Saint-Paul-de-Vence

Tél : 04 93 32 41 00

mairie@saint-pauldevence.fr

www.saintpauldevence.org

Place de la Mairie

06570 Saint-Paul-de-Vence

Il est en outre précisé qu'un constat d'état de concession abandonnée a été effectué par les services de la mairie depuis l'année 2010.

L'état de la concession est relevé tel qu'il a pu être constaté au jour du passage sur site.

SITUATION DES AYANTS DROIT

À ce jour, aucun héritier ou ayant droit ne s'est manifesté auprès des services municipaux, malgré les démarches de recherche entreprises par la commune et les informations portées à la connaissance du public.

Le présent procès-verbal est dressé pour constater l'état matériel de la concession susvisée et servir et valoir ce que de droit.

Fait à Saint-Paul-de-Vence,
le 26 mai 2026

L'agent de police municipale
Jérôme RODELLA

Le Maire
Jean-Pierre CAMILLA

Commune de Saint-Paul-de-Vence

Tél : 04 93 32 41 00

mairie@saint-pauldevence.fr

www.saintpauldevence.org

Place de la Mairie

06570 Saint-Paul-de-Vence